



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

N° 26EMD003M

PRESTATIONS D'ACCUEIL PHYSIQUE ET MULTICANAL

	Date limite de réception des offres	Mardi 12 Mai 2026 à 12 h 00
--	--	------------------------------------

	Retrait du dossier de consultation Renseignements complémentaires Réponse électronique obligatoire sur le profil acheteur	Par voie électronique exclusivement : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2977243&orgAcronyme=a4n ou https://www.marches-publics.gouv.fr + n° de la consultation
---	---	---

Ce document décrit les règles de la procédure de passation ; il n'a pas de valeur contractuelle.

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la réalisation des prestations d'accueil physique et multicanal d'IMT Nord Europe pour les Campus de Douai et Lille (dénoté ensuite « Accueil École »).

Pour IMT Nord Europe – Campus de DOUAI

Adresse : IMT Nord Europe – Campus de Douai - 941 rue Charles Bourseul à Douai.

- Accueil multicanal (en particulier téléphonique pour les trois sites de Douai [Bourseul, Lahure et les résidences des élèves]) ;
- Accueil physique sur le site Bourseul ;
- Gestion du courrier et des colis (Réception, tri, distribution préparation de l'expédition).

Pour IMT Nord Europe – Campus de LILLE

Adresse : IMT Nord Europe – Campus de Lille – Cité Scientifique – Rue Guglielmo Marconi à Villeneuve d'Ascq.

- Accueil physique et multicanal ;
- Gestion du courrier et des colis (Réception, tri, distribution, préparation de l'expédition) ;

Article 2 – ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent marché est passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert en application des articles R2124-2 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans minimum et avec un maximum en valeur, en application des articles L.2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

Le montant prévisionnel de l'accord-cadre sur la durée totale est de 350 000 €HT maximum.

Il s'exécute par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins exprimés par IMT Nord Europe. Les montants sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur, dans les conditions édictées par la réglementation.

Article 3 – ALLOTISSEMENT

L'acheteur décide de ne pas allouer le marché pour les raisons suivantes : un prestataire unique permettra d'assurer l'harmonisation des process. De plus, l'accueil téléphonique peut être basculé d'un site à l'autre pour assurer une continuité de service en période de faible activité.

Article 4 – DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le présent marché entre en vigueur le 01/07/2026 pour une période initiale de 12 mois.

Il pourra être renouvelé trois fois, par période de 12 mois. Le renouvellement fera l'objet d'une notification écrite au minimum deux mois avant l'échéance initiale.

Des bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité de la période de l'accord-cadre.

Article 5 – VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Aucune variante n'est autorisée et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

Article 6 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 7 – GROUPEMENT D'ENTREPRISE

Les candidatures pourront être présentées sous la forme d'un opérateur économique seul ou d'un groupement conjoint ou solidaire. Le mandataire ne pourra être le même pour plusieurs groupements.

Article 8 – MODE DE RÈGLEMENT ET DE FINANCEMENT

Le mode de règlement est le virement administratif dans un délai de 30 jours.
Le marché sera financé sur Fonds Propres.

Article 9 – CONFIDENTIALITÉ

L'attention du candidat est appelée sur l'engagement de confidentialité souscrit à l'occasion du dépôt de sa candidature et de son offre.

Article 10 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES & JUGEMENT DES OFFRES

10.1 Sélection des candidatures

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- ✓ Garanties et capacités professionnelles (moyens matériels et humains)
- ✓ Garanties et capacités financières (chiffre d'affaires)
- ✓ Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années

Conformément aux articles L2144-2 du code de la commande publique du 1^{er} Avril 2019 et avant de procéder à l'examen des candidatures, si le représentant du pouvoir adjudicateur constate que des pièces mentionnées à l'article R2143-11 du code de la commande publique, dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats de produire ou compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats.

Le délai imparti par le représentant du pouvoir adjudicateur au candidat pour remettre ces documents sera indiqué via la messagerie sécurisée sur la « PLACE » ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours. Le représentant du pouvoir adjudicateur en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

10.2 Jugement des offres

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères ci-dessous avec leur pondération.

- 1) **Prix de la prestation (60 %)** jugé sur la base du montant figurant dans l'acte d'engagement et le bordereau de prix,
- 2) **Valeur technique de l'offre (40 %)** jugé sur la base du mémoire technique et d'après les sous-critères précisés ci-après :
 - moyens mis en œuvre pour la bonne exécution de la prestation, et notamment l'encadrement mis en place pour le contrôle de la qualité d'exécution des prestations : 10 points
 - l'assurance de la continuité de la prestation (délai de remplacement des agents défectueux pour raison de congés, maladies ou autre) : 10 points
 - politique de gestion des ressources humaines : 10 points
 - actions mises en place dans le cadre de la politique de développement durable et de la responsabilité sociale de la société : 10 points.

Modalités de calcul des critères :

➤ **Pour le prix :**

Les candidats vont obtenir une note sur 10 en appliquant la formule suivante : $[(10 \times \text{le prix le plus bas}) / \text{le prix du candidat}]$;

Puis, la note obtenue sera pondérée par le pourcentage du critère prix indiqué ci-dessus.

➤ **Pour la valeur technique :**

Dans un premier temps, pour chacun des sous-critères, les candidats vont obtenir un nombre de points en appliquant la grille d'évaluation suivante :

Appréciation	Nombre de points sur 10
Proposition très satisfaisante, standard élevé, plus-value technique	10
Proposition satisfaisante, répond à la demande	8
Proposition assez satisfaisante, présence de quelques observations mineures	5
Proposition insuffisante	2
Absence d'information ou incompréhension totale ou informations hors sujet	0

- dans un deuxième temps, les candidats vont obtenir une note sur 10 pour l'ensemble des sous-critères en appliquant la formule suivante : $[(10 \times \text{nombre de points total obtenu par le candidat}) / \text{le nombre de points total maximum obtenu par le meilleur candidat}]$.
- enfin, dans un troisième temps, cette note obtenue est pondérée par le pourcentage du critère valeur technique indiqué ci-dessus.

La note finale :

La note finale sera obtenue par l'addition de la note prix et de la note de la valeur technique.

Article 11 – CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

11.1 Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- ✓ Le règlement de consultation (R.C.),
- ✓ L'acte d'engagement (A.E.),
- ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses 3 annexes.

11.2 Retrait des plis :

Le dossier est téléchargeable sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2977243&orgAcronyme=a4n>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe® Acrobat® (.pdf) et les fichiers compressés au format Zip® (.zip).

Article 12 – MODALITÉS DE RÉPONSE

Le dépôt des offres se fera exclusivement par voie dématérialisée sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE). La signature électronique n'est pas obligatoire. Les soumissionnaires devront déposer leur offre sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2977243&orgAcronyme=a4n>

Le soumissionnaire ne doit pas :

- utiliser certains formats, notamment les ".exe" ou autres exécutables,
- utiliser certains outils, notamment les "macros".

Le soumissionnaire doit faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soit pas trop volumineuse en compressant les documents au format Zip® (.zip).

Le niveau de sécurité minimum requis est le niveau 2. Les formats de signature de référence acceptés sont Pades, Cades, Xades.

Les offres seront rédigées en français. Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes ci-après énumérées.

L'utilisation du formulaire Document Unique de Marché Européen « DUME » est acceptée en remplacement des formulaires DC1 et DC2 - à l'exception des candidats qui se présentent en groupements d'entreprises, des candidats qui se présentent avec un sous-traitant, ou des candidats étrangers.

Le dossier de réponse doit comprendre les documents de candidature et ceux relatifs à l'offre technique et commerciale. Chaque candidat devra produire un dossier électronique complet et rédigé en langue française qui contiendra d'une part, l'ensemble des pièces justificatives à produire.

DOCUMENTS DE LA CANDIDATURE :

Les formulaires nécessaires sont téléchargeables sur le site internet du Ministère des Finances : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

- Déclaration du candidat dûment renseignée (formulaire DC2)
- Lettre de consultation (formulaire DC1)
- Justificatifs attestant que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner, mentionnés au Code de la commande publique
- Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.
- La délégation de pouvoir ou de signature, le cas échéant.
- Un dossier de présentation de la société précisant :
 - ✓ ses références pour des prestations similaires sur les trois dernières années,
 - ✓ permettant d'évaluer ses capacités techniques, professionnelles et financières, notamment en énumérant sa structure et son organisation,
 - ✓ un état des effectifs en quantité et qualification disponibles,
 - ✓ sa gestion des ressources humaines (philosophie et pratiques, formation, gestion des remplacements),
- Un certificat de qualification professionnelle,
- Une attestation couvrant la responsabilité civile professionnelle du candidat en indiquant le montant et le détail de la couverture,
- Tout autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature et permettant d'évaluer ses capacités professionnelles, techniques et financières.

DOCUMENTS DE L'OFFRE :

- L'acte d'engagement (A.E.) à compléter par le représentant qualifié de l'entreprise
- Le bordereau de prix joint en annexe du C.C.T.P. dûment complété,
- Le mémoire technique du candidat : dispositions que le candidat propose de mettre en place pour mener à bien sa mission (moyens humains, organisation),
- Un dossier ou document relatif à la politique environnementale de la société,
- Un RIB (BIC et IBAN obligatoires) ;

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul, le candidat informé que son offre est retenue, est tenu de la signer.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre, le règlement de consultation ; seul faisant foi celui détenu par l'administration.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les formulaires 3666 et URSSAF (attestations sociales et fiscales) de moins de 6 mois dans un délai de 5 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

L'attributaire déposera tous les 6 mois, ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.aprovall.com/fr/> (anciennement appelé <https://declarants.e-attestations.com>)

Il pourra toutefois, les adresser au pouvoir adjudicateur, mais il devra privilégier le dépôt sur la plateforme.

COPIE DE SAUVEGARDE

Les candidats ont la faculté de faire parvenir au Pouvoir Adjudicateur, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB ...) ou sur support papier. Cette copie de sauvegarde doit répondre aux exigences réglementaires en matière de signature. Elle doit être envoyée en pli recommandé, avec accusé de réception postal et parvenir avant les date et heure limites de remise des plis précisées sur la page de garde, à :

IMT NORD EUROPE – Direction des Affaires Financières - Cellule Marchés Publics –
941 rue Charles Bourseul CS 10838 - 59508 DOUAI Cedex

Cette copie devra comporter la mention lisible de " copie de sauvegarde – Intitulé du marché – Nom du candidat - Ne pas ouvrir ".

VIRUS

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Si un virus est détecté dans l'offre remise électroniquement, celle-ci ne sera pas ouverte. La copie de sauvegarde peut alors être utilisée le cas échéant sous condition qu'elle ne contienne pas non plus de virus. Dans le cas contraire, l'offre est rejetée et le candidat averti grâce aux renseignements saisis lors de l'identification.

Article 13 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

13.1. Unité monétaire du marché

Le candidat est informé que l'Euro est l'unité monétaire du marché.

13.2. Visite obligatoire des sites

Sans objet.

13.3. Modification du dossier de consultation

IMT Nord Europe se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

13.4. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2977243&orgAcronyme=a4n>

Dans l'onglet « 2.Questions » de la consultation.

Une réponse sera alors adressée à toutes les opérateurs économiques ayant retiré le dossier de consultation.